

Date de publication :

24 NOV. 2025



Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole

Thématique	Année	Mois	N°
C-T	2025	11	199

Contrat de Prestation de Service Artistique

Entre,

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, représentée par Monsieur Franck PROUST, dûment habilité par la délibération n° AG-2020-04-001 en date du 16 juillet 2020.

ci-après dénommée « **le Commanditaire** »,

et

Nicole BOUSQUET,
sis 3 rue du mail- 30 900 Nîmes,
Code APE : 9003A
N°de Siret : 39502309600039

ci-après dénommé(e) « **le Prestataire** »,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la **réalisation et la présentation d'une exposition artistique** sur le thème des **déchets**, portée par l'**atelier de Nicole Bousquet**, dans le showroom de Nîmes Métropole.

Cette exposition s'inscrit dans la programmation culturelle portée par Nîmes Métropole et se tiendra du **8 décembre 2025 au 9 janvier 2026**.

Article 2 – Nature de la prestation

Le Prestataire s'engage à :

- concevoir, installer et présenter les œuvres de l'exposition dans le showroom de Nîmes Métropole ;
- assurer le suivi de l'installation, la coordination technique avec les services de Nîmes Métropole et le démontage de l'exposition ;

- participer à la mise en valeur de l'exposition (rencontre, visite, présentation du travail).

Le Commanditaire mettra à disposition le showroom et apportera un soutien logistique dans les mêmes conditions que pour les expositions précédentes.

Article 3 – Durée et calendrier

L'exposition sera visible du **8 décembre 2025 au 9 janvier 2026**. L'installation et le démontage seront organisés en concertation entre le Prestataire et les services de Nîmes Métropole.

Article 4 – Conditions financières et Modalités de paiement

En contrepartie de la réalisation de la prestation, Nîmes Métropole versera au Prestataire une rémunération forfaitaire de **3 000 € TTC** (trois mille euros toutes taxes comprises). Ce montant couvre l'ensemble des frais liés à la conception, la réalisation, le transport, l'installation et la présentation de l'exposition.

Le paiement interviendra sur présentation d'une **facture** émise après la fin de la prestation, Cette facture devra nous être transmise obligatoirement par le biais de « CHORUS ».

« CHORUS » est une plateforme d'envoi des factures qui est entièrement gratuite et accessible par internet 24h/24, 7J/7, depuis votre ordinateur ou votre tablette : https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/?id=aife_index

Article 5 – Obligations des parties

Le Prestataire s'engage à réaliser la prestation conformément aux règles de l'art, dans le respect du calendrier convenu.

Le Commanditaire s'engage à fournir les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet (mise à disposition du showroom, petit matériel technique).

Article 6 – Assurances et responsabilité

Chaque partie déclare être assurée pour les risques liés à son activité. Le Prestataire est responsable de la garde de ses œuvres pendant l'installation et le démontage.

Nîmes Métropole ne saurait être tenue responsable en cas de détérioration, perte ou vol des œuvres exposées, sauf faute avérée de ses agents. Toutefois, le prestataire fournira à Nîmes Métropole la valeur de chaque œuvre afin qu'une assurance spécifique soit prise.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Le Prestataire demeure titulaire des droits d'auteur sur ses œuvres. Il autorise néanmoins Nîmes Métropole à utiliser, à titre gratuit, les images des œuvres et de l'exposition à des fins de communication, de promotion et d'archivage, sur tout support (papier ou numérique), sans limite de durée.

Article 8 – Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations contractuelles, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre partie, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours.

Article 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat relève de la compétence du **tribunal administratif de Nîmes**.

A Nîmes, le 14/11/2015

Le Commanditaire

Communauté Agglomération Nîmes Métropole
Monsieur Franck PROUST

Le Président



Le Prestataire

Madame Nicole BOUSQUET

